Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 8 septembre 2026 à 19h00

Étaient présents :

Mrs ESNAULT Raymond, LARDON Damien, PLAIS Franck, DANGEUL Didier, MARIS Patrice, MALLET Stevie, VÉRITÉ Mickaël, DESCHOOLMEESTER Denis, ÉLISÉ Christopher, GAUTIER André,

Mmes PLANCHON Anne France, VAILLANT Mikaëla, , BOBET Cindy,
FOUGERAY Sandrine, LE BRETON Carole, Alexandra LAHMAR, Maud DUBUISSON.

Etaient absents :

Mmes BECUE Maude, LECUREUIL Pamela.

Secrétaire de séance : Mme VAILLANT Mikaëla

Convocation et affichage : 1 septembre 2026

Membres en exercice : 19 présents : 17 votants : 17

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

INTERVENTION DE MR FECAMP, CONSULTANT AUPRES DE LA SOCIETE COLLECTIVITE CONSEIL-19H

Mr Fecamp de Collectivité Conseil, présente le Rapport Qualité Prix et Service de l'Assainissement de la commune du Breil sur Mérize via un diaporama qui sera envoyée aux élus.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 7 JUILLET 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026 du Conseil municipal sous réserve de la correction d'une coquille : précision sur le vote de Mme LAHMAR Alexandra concernant le devis pour l'aménagement du nouveau cabinet infirmerie : abstention (une coquille mentionnait deux votes)

ACTUALISATION DU PRIX DE CESSION DE LA BENETTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire d'une benette,

Considérant que ce matériel n'est plus utilisé par les services municipaux,

Considérant l'intérêt de valoriser ce bien plutôt que de le maintenir en stockage,

Vu la délibération 2026-48 actant le prix de cession minimal à 650€ TTC,

Considérant l'offre proposée à Mr PLAIS, Maire adjoint à 500€ TTC,

Mr le Maire demande de revoir à la baisse le prix de cession à 500€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, des présents, et représentés,

FIXE un nouveau prix de vente à 500 euros TTC**.**

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ESNAULT Raymond		x		
LARDON Damien		x		
PLANCHON AF		x		
PLAIS Franck		x		
VAILLANT Mikaëla		x		
DANGEUL Didier		x		
BOBET Cindy		x		
DUBUISSON Maud		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
ÉLISÉ Christopher		x		
FOUGERAY Sandrine		x		

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

GAUTIER André		x		
LAHMAR Alexandra		x		
LE BRETON Carole		x		
MALLET Stevie		x		
MARIS Patrice		x		
VERITE Mickael		x		

REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON – VALIDATION DE LA LISTE DES CONCESSIONS CONCERNEES

La commune est responsable de la gestion et de l'entretien du cimetière communal. Plusieurs concessions funéraires présentent aujourd'hui un état d'abandon manifeste, compromettant la bonne gestion du cimetière et pouvant porter atteinte à la sécurité et à la salubrité des lieux.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-17 et suivants et R.2223-12 et suivants, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon peut être engagée par la commune lorsque les conditions réglementaires sont réunies.

Une procédure de constat d'abandon a été engagée pour les concessions concernées.

Les procès-verbaux de constat d'abandon ont été dressés conformément à la réglementation en vigueur et les formalités d'information des ayants droit et de publicité ont été réalisées.

À l'issue de cette procédure, il convient aujourd'hui de valider la liste des concessions susceptibles d'être reprises par la commune :

Type de concession	Carré	Emplacement	Nom
Perpétuelle	A	5	THURET
Perpétuelle	A	41	HAMELIN
Perpétuelle	A	50	VAUCELLE
Perpétuelle	A	68	BARRE
Perpétuelle	A	78	DEMEURE
Perpétuelle	B	2	DUMUR
Perpétuelle	B	9	BLIN
Perpétuelle	B	37	INCONNU
Perpétuelle	B	38	JANVIER

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

Type de concession	Carré	Emplacement	Nom
Perpétuelle	B	39	JANVIER
Perpétuelle	B	42	COUDRAI DRUGEAN
Perpétuelle	B	48	RIBEMONT
Perpétuelle	B	51	MASSE
Perpétuelle	B	60	PHILIPPET
Centenaire	B	61	COUDRAI
Perpétuelle	B	62	COUDRAI
Perpétuelle	B	63	LEMARCHAND
Perpétuelle	B	69	AUGER
Perpétuelle	B	76	CHEREAU
Perpétuelle	B	80	DESPREZ
Perpétuelle	B	83	GAUTHIER
Perpétuelle	B	90	HAMELIN
Perpétuelle	B	91	BENSON
Perpétuelle	B	95	BLONDEAU
Perpétuelle	B	96	GAUTHIER
Perpétuelle	B	97	RICHARD
Perpétuelle	B	100	LEBET
Perpétuelle	B	101	TROTTAIN
Perpétuelle	B	102	ROBOAM
Perpétuelle	B	104	GIRARD
Perpétuelle	B	105	COURANT
Perpétuelle	B	111	CHARBONNIER
Perpétuelle	B	112	CHARBONNIER

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

Concessions des défunts portant la mention « Mort pour la France »

Type de concession	Carré	Emplacement	Nom
Perpétuelle	B	27	DUMUR
Perpétuelle	B	29	LEBLANC
Perpétuelle	B	35	GRANGER
Perpétuelle	B	43	TEROISSIN
Perpétuelle	B	45	MONCHATRE
Perpétuelle	B	55	GASNIER
Perpétuelle	B	56	GENDRON
Perpétuelle	B	58	PASQUIER

Monsieur Le Maire demande donc d'approuver la liste des concessions funéraires reconnues en état d'abandon et de l'autoriser à poursuivre la procédure de reprise des concessions concernées conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, des présents, et représentés,

APPROUVE la liste des concessions.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ESNAULT Raymond		x		
LARDON Damien		x		
PLANCHON AF		x		
PLAIS Franck		x		
VAILLANT Mikaëla		x		
DANGEUL Didier		x		
BOBET Cindy		x		
DUBUISSON Maud		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
ÉLISÉ Christopher		x		
FOUGERAY Sandrine		x		
GAUTIER André		x		
LAHMAR Alexandra		x		

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

LE BRETON Carole		x		
MALLET Stevie		x		
MARIS Patrice		x		
VERITE Mickael		x		

RESILIATION DU BAIL ET MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN NOUVEAU LOCAL

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt général de la commune et de sa population, d'organiser le développement de l'offre de soins sur le territoire communal dans des conditions permettant la coexistence et la complémentarité des différentes activités médicales, afin de garantir aux habitants une offre de proximité diversifiée, équilibrée et accessible ;

A cette fin, il a été réorganisé l'occupation des locaux communaux afin de favoriser une meilleure répartition des activités de santé et de contribuer au développement d'une offre de soins globale, cohérente et complémentaire sur le territoire communal.

Dans le cadre de la réorganisation de l'offre de soins sur le territoire communal, il a été proposé de mettre gratuitement à disposition des infirmières le local communal situé 2 rue des Tisserands, 72370 Le BREIL-SUR-MERIZE, afin de permettre la poursuite de leur activité dans des conditions compatibles avec le développement d'une offre médicale de proximité, diversifiée et complémentaire.

Vu le bail conclu avec les infirmières du Breil sur Mérize concernant les locaux situés 5 place Saint Pierre 72370 Le Breil sur Mérize ;

Considérant que l'occupation de ces locaux prend fin en raison de la mise à disposition d'un nouveau local situé 2 Rue des Tisserand 72370 le Breil sur Mérize; à compter du 10 juillet 2026,

Considérant que ce nouveau local est mis à disposition à titre gratuit, et qu'en conséquence les loyers prévus au bail ne sont plus dus à compter de la date de prise d'effet de cette mise à disposition ;

Monsieur Le Maire demande de prendre acte de la résiliation du bail à compter du 10 juillet 2026 et de la convention de mise à disposition gracieuse du local.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, des présents, et représentés,

PREND ACTE la résiliation du bail à compter du 10 juillet 2026.

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

PREND ACTE de la convention de mise à disposition gracieuse du local pour les infirmières

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ESNAULT Raymond		x		
LARDON Damien		x		
PLANCHON AF		x		
PLAIS Franck		x		
VAILLANT Mikaëla		x		
DANGEUL Didier		x		
BOBET Cindy		x		
DUBUISSON Maud		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
ÉLISÉ Christopher		x		
FOUGERAY Sandrine		x		
GAUTIER André		x		
LAHMAR Alexandra		x		
LE BRETON Carole		x		
MALLET Stevie		x		
MARIS Patrice		x		
VERITE Mickael		x		

VIDEO PROTECTION R'LAN

La commune poursuit le déploiement de son système de vidéoprotection afin de renforcer la sécurisation des biens et des personnes sur le territoire communal.

Lors de la première phase de ce projet, une mise en concurrence a été réalisée. Deux entreprises avaient présenté une offre :

- R'Lan : 43 530,60 € TTC ;
- Activeille : 50 401,62 € TTC.

À l'issue de cette consultation, l'entreprise R'Lan avait été retenue, son offre étant la moins-disante tout en répondant aux besoins de la collectivité.

Dans le cadre de cette nouvelle phase, il est nécessaire d'assurer la compatibilité technique avec les équipements déjà installés (logiciels de supervision, caméras, enregistreurs, paramétrages et maintenance).

Le recours au même prestataire garantit la continuité du système existant, évite des coûts supplémentaires liés à un changement de technologie et assure une gestion homogène de l'ensemble du dispositif.

Au regard de ces éléments, il n'apparaît pas opportun de procéder à une nouvelle mise en concurrence. La commune souhaite donc poursuivre cette opération avec l'entreprise R'Lan,

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

Mr le Maire demande de bien vouloir retenir le nouveau devis de la société R lan, pour la phase deux d'un montant de 24 375.60 TTC

Nous avons l'accord de la DETR pour 10 159.00 € et sommes en attente pour le FIPD.

Certains élus précisent souhaiter disposer des éléments de travail davantage en amont, afin de pouvoir en prendre connaissance suffisamment à l'avance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, la majorité, des présents, et représentés,

ACCEPTE le devis de la société R Lan d'un montant de 24 375.60 TTC

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ESNAULT Raymond		x		
LARDON Damien		x		
PLANCHON AF		x		
PLAIS Franck		x		
VAILLANT Mikaëla		x		
DANGEUL Didier		x		
BOBET Cindy		x		
DUBUISSON Maud		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
ÉLISÉ Christopher		x		
FOUGERAY Sandrine		x		
GAUTIER André				x
LAHMAR Alexandra		x		
LE BRETON Carole		x		
MALLET Stevie		x		
MARIS Patrice		x		
VERITE Mickael		x		

APPROBATION DU DEVIS RELATIF A LA REALISATION DE LA PLATEFORME DESTINEE A L'INSTALLATION DE LA SUPERETTE API

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet d'installation d'une supérette API sur le territoire de la commune ;

Considérant que la réalisation d'une plateforme est indispensable pour permettre l'implantation de cette supérette, cette prestation étant à la charge de la commune ;

Considérant que l'entreprise HRC, déjà présente sur le site dans le cadre des travaux du lotissement, est en mesure de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions ;

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

Considérant le devis présenté par la société HRC, d'un montant de 21 262.08 TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, la majorité, des présents, et représentés,

ACCEPTE le devis de la société HRC d'un montant de 21 262.08 TTC

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ESNAULT Raymond		x		
LARDON Damien		x		
PLANCHON AF		x		
PLAIS Franck		x		
VAILLANT Mikaëla		x		
DANGEUL Didier		x		
BOBET Cindy		x		
DUBUISSON Maud		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
ÉLISÉ Christopher		x		
FOUGERAY Sandrine		x		
GAUTIER André		x		
LAHMAR Alexandra				x
LE BRETON Carole				x
MALLET Stevie		x		
MARIS Patrice		x		
VERITE Mickael		x		

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DECISION),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,
Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire sortant pour la durée de son mandat,

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire sortant dans le cadre des délégations qui lui avaient été consenties.

- **DIA**

Je vous informe de la Déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie :

- ✓ 11 Allée du Bois
- ✓ 4 Rue de la Fabrique
- ✓ 27 Rue du Stade
- ✓ 6 Rue des Rouges Gorges
- ✓ 8 Rue des Rouges Gorges

- **ACHAT**

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

- ✓ Echafaudage : 1324.20 TTC
- ✓ Rampe API : 512.06 TTC

INFORMATIONS DIVERSES :

Accord de subvention :
- 10 159.00 € de DETR pour la vidéo-protection (phase 2)
- 28 000.00 € de DETR pour la Rue des Pins
- 4 920.00 € de FIPHFP pour l'aide au tutorat d'accompagnement des personnes en situation de handicap
- 1538€ de FIPD pour le PPMS

Date :

- Marché de Noel samedi 12 décembre

- André GAUTIER, Conseiller municipal, informe qu'à l'occasion de la Journée du patrimoine, une randonnée de 5 à 6 km sera organisée sur le thème de l'histoire et du patrimoine de la commune.

COURRIERS

Demande de subvention AFM téléthon
Invitation « la rentrée des collectivités »
Demande de la préfecture :
- de nommer un réfèrent laïcité : Damien LARDON
- de réfèrent « habitat indigne » : Didier DANGEUL

PAROLE AUX ADJOINTS :

Damien LARDON

Effectifs scolaires

Damien LARDON présente les effectifs scolaires. L'école compte actuellement 150 élèves, répartis comme suit :

- **PS-MS :** 24 élèves ;
- **MS-GS :** 22 élèves ;
- **CP :** 17 élèves ;
- **CE1 :** 25 élèves ;
- **CE2 :** 17 élèves ;
- **CM1 :** 26 élèves ;

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

- **CM2 :** 19 élèves.

Concernant les décharges de direction :

- **Océane PISSOT** assurera la décharge de la directrice le jeudi ;
- **Julien Marien Sqarzi** assurera la décharge de Mme Minier ;
- **Hugo Avignon** assurera la décharge de Mme Chérubin.

Matériel scolaire

Plusieurs achats ont été réalisés afin de compléter et améliorer le matériel mis à disposition de l'école :

- une draisienne ;
- des pièces détachées ;
- un meuble à casiers ;
- des lits ;
- cinq enceintes.

Cantine scolaire

À ce jour, 132 enfants sont inscrits à la cantine.

Par ailleurs, 11 familles n'avaient pas encore réservé les repas de leurs enfants. Après plusieurs rappels par courriel, des relances téléphoniques ont été effectuées afin de régulariser les réservations.

PPMS

Plusieurs devis ont été sollicités concernant la mise en place du dispositif PPMS (Plan particulier de mise en sûreté).

Dans ce cadre, une subvention de 1 538 € a été obtenue au titre du FIPD, correspondant à 40 % d'un devis d'un montant de 3 845 €.

Quatre entreprises spécialisées dans les dispositifs PPMS ont été consultées :

- Ultrasecur ;
- Resosys ;
- AGT Système ;
- Desmarez.

Une étude comparative des différents devis sera réalisée conjointement par les commissions Bâtiments et Enfance-Jeunesse.

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

Anne-France PLANCHON

Commission des finances

Anne-France PLANCHON annonce que la prochaine commission des finances aura lieu le 21 septembre 2026 à 20 h.

Elle informe avoir déposé sur OneDrive les documents nécessaires à la prochaine commission. Cet envoi permet également de tester le fonctionnement du partage des documents via OneDrive.

Elle précise également que M. Ledru, Maire de Soulitré, sera présent en mairie le 22 septembre pour les élus intéressés, afin de rechercher une solution permettant de faciliter le partage des documents entre les élus.

Commission « Services à la population »

Une date doit être définie pour la commission « Services à la population ».

Anne-France PLANCHON informe de l'arrivée d'un docteur junior début novembre. Quatre candidatures sérieuses ont été reçues, selon les informations transmises par le Dr Assoun.

Il conviendra de réfléchir, lors de la prochaine commission, aux modalités d'accompagnement d'hébergement du médecin.

Crèche

Anne-France PLANCHON informe que la crèche ouvrira le 5 octobre 2026.

Une inauguration est prévue le 3 octobre à 11 h, en présence de l'ensemble du conseil municipal.

Le nom retenu pour la crèche est **« La Cabane des Lucioles »**.

Elle précise également que le délai d'inscription pour les APS et les AESH est désormais fixé à un mois avant la date d'ouverture, contre une semaine auparavant.

Mikaéla VAILLANT

Marché de Noël

Mikaela VAILLANT informe que le marché de Noël aura lieu le 12 décembre et qu'un feu d'artifice sera tiré, à l'occasion de cette manifestation.

À ce jour, six exposants sont inscrits au marché de Noël.

Une réunion sera organisée prochainement en mairie afin de préciser et finaliser l'organisation de la manifestation.

En partenariat avec l'APE, l'organisation d'un tracteur illuminé pourrait également être proposée à cette occasion.

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920

Intramuros

Le site internet et l'application Intramuros sont actuellement en cours de finalisation.

Forum des associations

Le Forum des associations, dont il s'agissait de la première édition, a réuni 18/20 associations.

Bulletin municipal

La commission a commencé à travailler sur la préparation du prochain bulletin municipal.

Canon breillois

Mikaela VAILLANT informe que le Canon breillois aura lieu samedi.

Didier DANGEUL

Didier DANGEUL informe qu'une visite des bâtiments avec l'ensemble des élus était prévue le lendemain à 17 h.

Après échange, il est décidé de reporter cette visite à une date ultérieure.

Fin de séance : 22h20

Mise en ligne le : 15/10/2026 21:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Breil-sur-Mérize
https://www.intramuros.org/le-breil-sur-merize/documents_administratifs/82920